

# DÉCIDER COLLECTIVEMENT DANS UN SPG

## Comment prendre des décisions et les rendre légitimes dans un Système Participatif de Garantie (SPG) ?

Entre gouvernance horizontale, représentativité des instances de décision, polycentrisme et subsidiarité, zoom sur les modèles de gouvernance des SPG à l'épreuve de la pratique

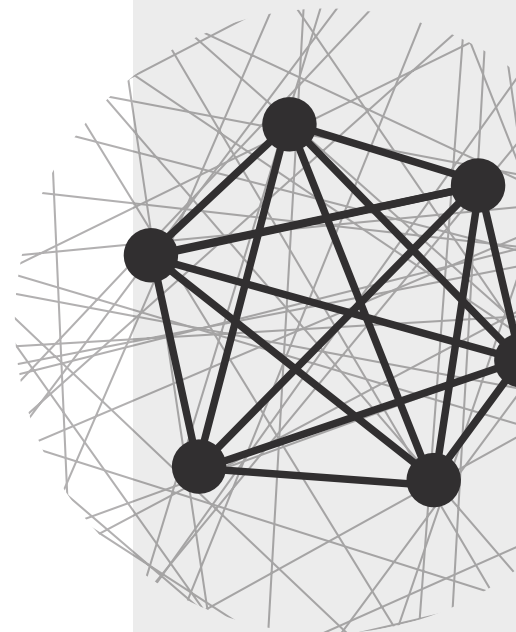
### MESSAGES CLÉ :

Parce qu'ils sont porteurs d'un projet alternatif à la certification par tierce partie, on attend des SPG une gouvernance démocratique poussée.

Les décisions sont perçues comme légitimes si chaque membre peut y prendre part directement ou être justement représenté au sein des instances.

Le principe de subsidiarité, à savoir la préférence systématique accordée à l'échelon de proximité pour prendre des décisions, encourage aussi bien la participation que l'amélioration des pratiques.

Un équilibre doit être trouvé entre la nécessité d'avoir des règles changeantes dans le temps et dans l'espace - pour s'adapter aux contextes - et la confiance réciproque entre les différents groupes et échelons dans leur capacité à garantir la crédibilité et la pérennité du SPG.



**CERTIFICATION-  
PARTICIPATIVE.ORG**

## QUI DÉCIDE : LÉGITIMITÉ ET REPRÉSENTATIVITÉ

On attend des SPG qu'ils soient capables d'aligner leur gouvernance sur le projet d'innovation sociale dont ils sont porteurs. Comment, dès lors, passer d'une solidarité sociale naturelle à une solidarité organisée, sans perdre l'élan initial ? Via, notamment, un système maintenant aux individus le droit de participer régulièrement à la définition et à la modification des règles, assure Ostrom (1990), dans sa définition des principes de conception des communs.

Au sein des SPG, d'énormes attentes pèsent sur les épaules de celles et ceux qui sont censés porter la gouvernance. Problème : le principe d'horizontalité, essence des SPG, se heurte parfois à des outils d'organisation sociale et des schémas mentaux qui, culturellement ancrés depuis des décennies, ont tendance à rester pyramidal – notamment au prétexte d'efficacité. Selon Ostrom, il existe plusieurs niveaux de décision des règles (opérationnelles, de choix collectifs et constitutionnelles) qui ne nécessitent pas le même degré d'horizontalité, et pas toujours la participation du plus grand nombre. La légitimité des instances de décision et la représentativité de tous sont ainsi des motifs de débat récurrent. Miramap, le mouvement interrégional des AMAP, admet par exemple que la remise en question permanente par les membres de son organisation et de sa vie démocratique a mené à une impasse. Depuis le lancement de son projet stratégique en 2020, un nouveau cadre de fonctionnement basé sur des cercles participatifs, un cercle de cohérence et une dizaine de groupes de travail est ainsi expérimenté.

Pour parer au phénomène, il est important que chacun puisse participer aux instances de décision constitutionnelle, indépendamment de son statut. Et que tous puissent faire entendre leur voix sur la définition des règles. Plus tard, si certaines personnes sont peu impliquées dans les opérations, elles se sauront alors représentées dans les règles de choix collectifs, d'une façon ou d'une autre. Par ailleurs, le fait d'attribuer la responsabilité des évaluations aux pairs - et non à des techniciens externes ou des salariés - minimise le sentiment d'illégitimité : tout le monde évalue tout le monde, indépendamment de ses diplômes ou de son ancienneté.

## LE CADRE DES COMMUNS ET LES SPGS

(OSTROM, 1990)

Le concept de commun définit des ressources partagées et gérées collectivement au travers d'un ensemble de règles et un régime de droits par une communauté, dans le but d'exploiter ou valoriser cette ressource, tout en pérennisant sa reproduction sur le long terme (Ostrom, 1990).

Ce concept, initialement formulé pour les ressources naturelles, a été étendu aux ressources immatérielles, telles que le partage de l'information et des connaissances (Hess et Ostrom, 2003; Ostrom et Hess, 2007; Cardon et Levrel, 2009).

Les Systèmes Participatifs de Garantie sont des organisations sociales locales fournissant des garanties sur la qualité d'un bien ou service. Ils formulent les règles d'accès aux labels et peuvent donc être considérés comme des communs intellectuels. Le projet COMPAIRS interroge la robustesse des différents modèles de SPG dans la gestion collaborative de la qualité éco-solaire et la manière dont cela influe sur la préservation ou l'enrichissement des ressources communes (valeurs cognitives, économiques et sociales).

## COMMENT DÉCIDER : LES OUTILS D'UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Au quotidien, il importe donc de donner, à tous, un accès aux endroits de décision et d'en faciliter l'animation (voir guide s'auto-évaluation pour la participation dans les SPG, certification-participative.org). L'enjeu est double : l'inclusion, via le choix des modalités de réunion en choisissant les lieux et créneaux les plus adaptés et le recours à des outils de facilitation de la prise de parole. A cet égard, lorsque le vote reste utile pour des décisions avec un grand nombre de participants, le type de scrutin à envisager pour chaque type de décision est un outil déterminant pour garder l'adhésion collective au projet. Selon qu'on choisisse le scrutin majoritaire, à deux tours, le vote sans candidat/gestion par consentement, le jugement majoritaire, ou le vote pondéré avec différents collèges, les résultats obtenus seront différents.

## QUEL NIVEAU DE DÉCISION OPTIMAL : POLYCENTRICITÉ ET SUBSIDIARITÉ

Parmi les principes de conception des communs, Ostrom (1990) préconise, s'il y a lieu, une organisation à plusieurs niveaux, avec une gouvernance polycentrique. Cette aversion pour la centralisation est partagée par les SPG. Pour Nature & Progrès par exemple, une distance croissante avec les instances de décision inhibe tant l'implication des membres que le partage des connaissances et la montée en compétences. A l'inverse, on prête à la polycentricité, définie comme la pluralité des centres de décisions dans une logique de proximité, le pouvoir d'adapter au mieux les règles aux besoins exprimés localement (Note 3 : Développer un SPG sans le dénaturer).

Aussi appelée subsidiarité, cette logique de réseau ou fédération consiste à privilégier l'échelon de proximité (géographique, thématique, etc.). Elle s'appuie sur des processus démocratiques qui respectent l'autonomie de chaque membre du mouvement, tout en affirmant et clarifiant les responsabilités collectives. Toutefois, une tension existe entre l'adaptabilité des règles du SPG au niveau local et la reconnaissance de leur validité, à l'intérieur des groupes locaux et entre les groupes locaux.

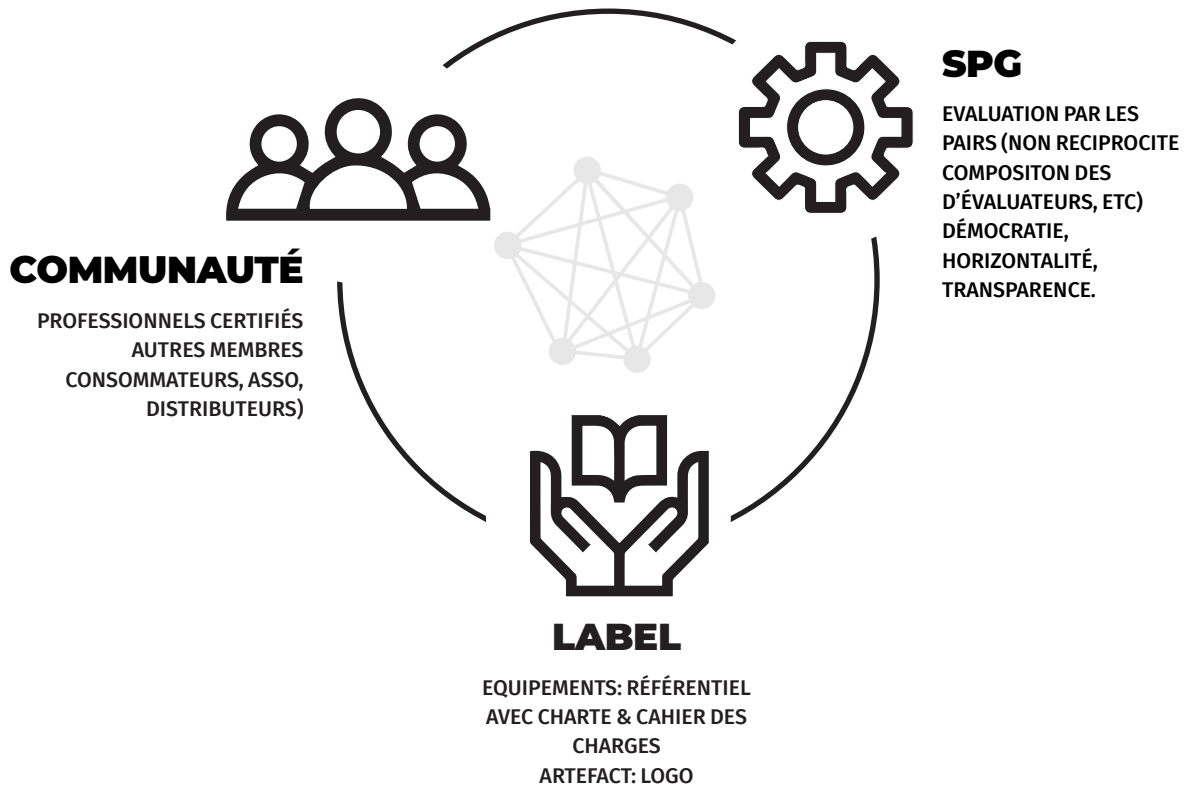
## LA NATURE DES RÈGLES, ENTRE IMPERMANENCE ET HÉTÉROGÉNÉITÉ

Beaucoup voient comme un problème le fait d'avoir des règles mouvantes, dans un environnement où la représentation dominante de la qualité repose sur la reconnaissance de référentiels fixes. Pour autant, les SPG reconnaissent que des règles figées, incapables de s'adapter à un contexte changeant, condamnent à terme leur crédibilité et in fine, leur existence (Note 1 : Avoir confiance dans un SPG).

Construire des règles adaptables dans le temps et dans l'espace semble donc un enjeu majeur. Face à la normalisation qui a tendance à écraser la diversité – tendance parfois renforcée par la reconnaissance institutionnelle des SPG (Note 5 : Faire reconnaître les SPG), l'échange permanent des pratiques entre les groupes locaux d'un SPG semble un moyen intéressant d'harmoniser de facto les règles en adoptant localement seulement celles qui font sens pour le collectif concerné et de tirer ainsi la qualité vers le haut. A l'instar du SPG Ecovida au Brésil, qui organise annuellement des rencontres nationales ou à l'échelle de l'Amérique Latine tous les 4 ans (vidéo Ecovida certification-participative.org), Nature & Progrès organise annuellement des rencontres interCOMAC pour échanger régionalement sur les règles et pratiques de fonctionnement des groupes locaux. Dans le collectif des démarches Quartiers Bâtiments Durables, la création d'équivalences entre les normes des initiatives régionales, après avoir validé un socle collectif, permet d'allier la cohérence des normes à leur appropriation par les acteurs locaux et à la diversité institutionnelle. Dans ce collectif, il est possible d'être membre de commission d'une autre région que la sienne, pour découvrir d'autres modes de faire et s'inspirer. Afin de garder l'implication des acteurs de terrain, le collectif organise d'ailleurs ses réunions successivement dans chaque région.



# LE LABEL GÉRÉ PAR UN SPG = UN COMMUN



## LE PROGRAMME COMPAIRS



En plein essor dans le monde, les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) restent méconnus en France et relativement isolés les uns des autres. Le programme de recherche COMPAIRS (2019-2022), élaboré conjointement avec différentes initiatives de SPG, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des chercheurs dans le domaine, vise une montée en conceptualisation et une confrontation de différents modèles de SPG, afin d'identifier leurs facteurs de succès. Chaque principe de conception des communs proposé par Ostrom est abordé au cours d'un cycle de conférences et d'ateliers de travail participatif, deux fois par an. Lors de ces rencontres, les initiatives de SPG en activité ou en projet sont invitées à confronter leurs modalités de fonctionnement et leurs objectifs à ces principes. Le but ? En tirer collectivement des enseignements, des nouvelles idées et perspectives d'évolution. Parallèlement à ces rencontres, deux activités de recherche transversale sont menées, sur la fabrique concertée de norme collaborative et sur la responsabilité de la communauté dans la gouvernance des communs intellectuels.

## REMERCIEMENTS

**Contenu :** Justine Hugues pour la synthèse écrite de la production du collectif.

**Edition et logo :** Lionel / weo-design.com

**Financement :** ADEME et Agropolis Fondation

## PLUS D'INFOS :

<https://certification-participative.org/>